

FICHE DE POSTE

Conseillers en RH de proximité

CONTEXTE

Dans le cadre de l'expérimentation de la gestion des ressources humaines de proximité, l'académie de Martinique met en place trois équipes en gestion de ressources humaines de proximité réparties sur le territoire, constituées de conseillers en RH à compter du 1^{er} septembre 2019 (Nord, Centre, Sud).

L'objectif est d'assurer auprès des agents de l'académie un accompagnement de proximité pour mieux répondre à leurs attentes et besoins. Les équipes seront accessible localement et facilement.

Les membres des équipes ainsi constituées sont placés sous l'autorité fonctionnelle de la Secrétaire générale adjointe – Directrice des ressources humaines. S'agissant d'une activité complémentaire, les personnels exerçant ces fonctions ne changent pas de statut, d'emploi ou d'affectation administrative : ils continuent à exercer leur fonction principale et perçoivent une indemnité spécifique pour cette mission.

MISSIONS

Dans le cadre de la politique académique en matière de GRH, l'équipe RH de proximité, inter-catégorielle et pluri-professionnelle, aura pour objet d'assurer une mission de 1^{er} niveau auprès des personnels, les informer et les conseiller en matière de carrière, d'évolution professionnelle et de mobilité ou de formation, d'anticiper et prévenir des situations de crise, établir localement des liens et contribuer à animer des réseaux professionnels avec les autres administrations ou employeurs locaux.

L'équipe RH de proximité constitue ainsi une ressource dédiée aux missions suivantes :

- *aide au développement personnel et professionnel* : le conseiller en RH de proximité pourra être sollicitée directement par tout agent pour apporter des réponses individuelles à des demandes de rdv RH. Il conduira des entretiens individuels en vue d'accompagner et d'éclairer les agents dans leur projet professionnel et dans l'orientation de leurs parcours. Il analysera les besoins de formation. Il contribuera également à la détection et à la constitution de viviers de compétences et de potentiels.
- *écoute, conseil et prévention* : sur saisine des chefs d'établissements, des corps d'inspection ou de l'autorité académique, le conseiller RH de proximité pourra répondre à une situation de difficulté RH individuelle et/ou collective et proposer des solutions ou des modalités d'accompagnement adaptées.
- *aide aux diagnostics RH des circonscriptions ou EPLE* : sur saisine des IEN ou chefs d'établissement, il pourra conseiller et accompagner les cadres et les responsables en charge de la fonction RH dans les processus de GRH. Il pourra participer à la réalisation de diagnostics RH.
- *Contribution à l'animation des réseaux professionnels dans un bassin local d'emploi* : le conseiller RH de proximité contribuera au fonctionnement des réseaux professionnels en place, notamment en lien avec la plateforme interministérielle RH. Dans ce cadre, il pourra interagir avec les acteurs du marché de l'emploi local (pôle emploi, fédérations professionnelles...) et développer une connaissance des perspectives d'emploi et de postes, afin de faciliter la mise en œuvre de projets de mobilité ou de reconversion des agents.

Il identifiera également d'éventuelles ressources contractuelles parmi les viviers locaux et contribuera à l'optimisation de l'utilisation de la ressource humaine sur le territoire.

Dans le cadre de ces missions, le conseiller RH de proximité collaborera de manière étroite avec les services académiques de gestion de personnels, le conseiller de prévention académique, l'IA IPR-EVS, le service médical et le service social, la conseillère mobilité carrière-correspondant handicap.

Chaque conseiller organisera une demi-journée de permanence par semaine sur chacun des bassins de formation. Les personnels seront, selon leur statut, rémunérés sur la base d'IMP ou d'indemnités particulières.

Une formation à destination des membres des équipes sera organisée par le ministère au cours du mois d'octobre 2019.

PROFILS RECHERCHES

- Personnels enseignants du 1^{er} ou du 2nd degré,
- Personnels d'éducation et d'orientation
- Personnels administratifs catégorie A, (adjoints gestionnaire d'EPL)
- Personnels d'inspections
- Personnels de direction

Ces personnels devront manifester un intérêt particulier pour les questions de ressources humaines et une connaissance suffisante du système éducatif et de ses personnels.

COMPETENCES

Savoir-faire	Savoir être	Connaissances souhaitées
<ul style="list-style-type: none">- Conduire un entretien- Conseiller- Analyser un projet personnel- Évaluer une compétence- Détecter un potentiel- Disposer de capacités d'analyse de situations complexes- Savoir gérer des situations de crise	<ul style="list-style-type: none">- Etre à l'écoute- Sens des relations humaines et de la communication- Sens du travail en équipeMaitrise de soi et discernement- Disponibilité et adaptabilité- Discrétion professionnelle et respect de la confidentialité	<ul style="list-style-type: none">- Statut général de la fonction publique et statut particulier- Organisation et fonctionnement des services et des établissements- Dispositifs d'accompagnement individualisé et collectif- Disposition de formation initiale et continue- Problématique liée à la qualité de vie au travail- Marché du travail- Psychologie du travail

CANDIDATURES

Ces postes sont ouverts aux fonctionnaires titulaires de l'éducation nationale de l'académie de Martinique.

Les candidatures devront comporter un CV, une lettre de motivation et le dernier arrêté de promotion d'échelon.

Elles seront envoyées, sous-couvert du supérieur hiérarchique, pour le 15 juillet 2019 au plus tard à : ce.drh@ac-martinique.fr